



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2010/03/11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIERE**

**SEANCE DU 03 MARS 2010**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

**48**

**48**

**34**

**DATE DE LA CONVOCATION**

**17 février 2010**

L'an deux mille dix, le trois mars, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Mansat la Courrière sur la convocation en date du 17 février 2010, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, CADROT, PRIOUL, DELARBRE, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEFAURE, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, JOUANNETAUD, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM AGUIRRE, ALABAY

Suppléantes : Mmes COULAUD, TRESMONTAN

Excusés : Mmes BATTISTON, CAPS, CHAUVAT-POUGET,

MM SIMON-CHAUTEMPS, CHAUSSADE, LALANDE, LEGROS, PAMIES, RABETEAU, LABORDE, FERRAND

Procuration de Monsieur Raymond RABETEAU à Monsieur Jean CADROT

**OBJET : Validation du plan de financement pour l'année 1 du programme d'actions de restauration du Thaurion, de la Maulde et de leurs affluents mis en œuvre dans le cadre du Contrat Territorial Vienne amont.**

Le Président indique que, suite à la délibération de cette même séance relative au plan de financement pour les 5 ans du programme d'actions de restauration du Thaurion, de la Maulde et de leurs affluents, il y a lieu de solliciter les financements pour l'année 1 de ce programme.

Il indique que les travaux de l'année 1 (septembre 2010 à septembre 2011) auront lieu sur les ruisseaux du Grandrieux et de Champroy (Commune de Saint-Dizier-Leyrenne).

Les principales actions proposées sont les suivantes :

- Protection des berges : Mise en place d'abreuvoirs et/ou clôture des berges, empierrement du lit pour passages à gué et/ou abreuvement.
- Restauration de la ripisylve : débroussaillage, abattage, recépage, végétalisation des berges, suppression des stations de renouée du Japon (plante invasive).
- Renaturation/restauration des berges et du lit mineur : recréation de lit mineur ou de berges dégradés, diversification des écoulements, enlèvement ou mise en berge d'embâcles.
- Amélioration de la libre circulation des poissons : travaux sur seuils et autres ouvrages, changement/redimensionnement des buses.

L'année 1 du programme débutera à partir de la date de signature du Contrat Territorial Vienne amont (entre les maîtres d'ouvrages et les financeurs) qui devrait intervenir en septembre 2010.

Pour l'année 1, le montant prévisionnel total de l'opération est de 179 922,54 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

Désignation actions	dépenses prévisionnelles en € TTC	Aide Agence de l'Eau		Aide Conseil Régional		Aide Conseil Général		Aide Europe		Autofinancement	
		Taux d'aide maxi en %	Montant en € TTC	Taux d'aide maxi en %	Montant en € TTC	Taux d'aide maxi en %	Montant en € TTC	Taux d'aide maxi en %	Montant en € TTC	Taux de participation mini %	Montant en € TTC
Travaux de restauration de rivières	95 769,70 €	47,70	45 685,41 €	20,00	19 153,94 €	9,61	9 206,21 €	2,62	2 510,40 €	20,06	19 213,74 €
Technicien de rivière (salaire + frais de fonctionnement)	25 800,00 €	50,00	12 900,00 €	20,00	5 160,00 €	0	0,00 €	0,00	0,00 €	30	7 740,00 €
Maîtrise d'œuvre (définition et suivi des travaux)	8 893,46 €	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	0	0,00 €	0,00	0,00 €	100	8 893,46 €
Mesure des indicateurs de suivi (partie réalisée en externe)	32 260,90 €	50,00	16 130,45 €	30,00	9 678,27 €	0	0,00 €	0,00	0,00 €	20	6 452,18 €
Communication/formation	17 198,48 €	50,00	8 599,24 €	20,00	3 439,70 €			10,00	1 719,85 €	20,00	3 439,70 €
<b>TOTAL Année 1</b>	<b>179 922,54 €</b>	<b>46,31</b>	<b>83 315,10 €</b>	<b>20,80</b>	<b>37 431,91 €</b>	<b>5,12</b>	<b>9 206,21 €</b>	<b>2,35</b>	<b>4 230,25 €</b>	<b>25,42</b>	<b>45 739,08 €</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement prévisionnel pour l'année 1 du programme de restauration du Thaurion, de la Maulde et leurs affluents.
- Autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès de l'Agence de l'eau Loire – Bretagne, du Conseil Régional du Limousin, du Conseil Général de la Creuse et de l'Europe.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourganeuf, le 04 Mars 2010  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD